Spirou Trophy

Dimanche 03 septembre 2023

Avis de course

Le **Bruxelles Royal Yacht Club** a le plaisir de vous convier à sa régate « **Spirou Trophy** » à :

École de Voile du BRYC
Quai de Heembeek, 2
B-**1020** Bruxelles
Belgique

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régate est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021 – 2024 ;*
1.2 Les prescriptions nationales de *Belgian Sailing* https://belgiansailing.be/fr/documenten/;
1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Instructions de Course (IC)

2.1 Les instructions de course seront disponibles après 08h30 le 03 septembre au secrétariat de la régate ;
2.2 Les IC seront affichées au tableau officiel situé à l'école de voile ainsi que sur le site spirou-trophy.regate.me

3. Communication

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Admissibilité et Inscription

4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de type **Spirou**.
4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire via le formulaire ad-hoc, le jour de la régate.
4.3 Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :

- Une licence de compétition valide ;
- Une attestation médicale si nécessaire ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
- Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
- Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.

4.4 La confirmation d'inscription se fera le dimanche 03 septembre de 09h00 à 09h45, au secrétariat de la régate.

5. Droits à payer

- Les droits sont les suivants :
  5.1 Droits d'inscriptions : 10,00 € par bateau
  5.2 Moyen de paiement : argent comptant (compte juste si possible)

6. Publicité

6.1 [DP] [NP] Les bateaux et/ou les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (voir le code de publicité de World Sailing).

6.2 La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

7. Programme

7.1 Confirmation d'inscription : dimanche 03 septembre 2023

7.2 Jour(s) de course : dimanche 03 septembre 2023

7.3 Nombre de courses : un maximum

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30 le 03/09.

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8. Les parcours

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course

15. Classement

15.1 Le système de classement est le suivant : classement à minima

15.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

15.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

16. Bateaux accompagnateurs

[DP] Les bateaux accompagnateurs peuvent être appelés à assurer la sécurité, à la demande du comité de course et devront être identifiés par *le port du guidon de leur club.*

17. Bateaux loués ou prêtés

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18. Protection des données

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la

Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. Établissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

21. Prix

Les prix seront distribués comme suit :

- ✓ Un prix pour les trois premiers de chaque classement
- ✓ Un souvenir pour chaque compétiteur.

22. Informations complémentaires

22.1 Pour plus d'informations, veuillez contacter voilelegere@bryc.be

22.2 Petite restauration : • **Une petite restauration sera organisée sur place (sandwich, réservation par mail via le formulaire à renvoyer à fb402018@skynet.be pour le jeudi31 août au plus tard).**

COMMANDE - BESTEL		
NOM / NAAM, prénom / voornaam : ……..		
	Prix – Prijs	A PAYER – TE BETALEN
FROMAGE - KAAS + CRUDITES	4,00 €	…… X 4,00 € = ……
JAMBON & FROMAGE - HAM & KAAS + CRUDITES	5,00 €	…… X 5,00 € = ……
AMERICAIN + CRUDITES	4,00 €	…… X 4,00 € = ……
TOTAL		…….. €

Paiement : sur place, le 3 septembre !